



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 21 septembre 2021** à compter de **17 h 39**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Louis-Philippe Marineau, conseiller municipal, en remplacement de monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 21 septembre 2021

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 17 août 2021

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 21 septembre 2021 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Protocole d'entente Services identification en temps réel et de gestion de l'information de justice pénale – autorisation de signature

4.2 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Peter Spagnoli

4.3 Poste Sergent détective au renseignement criminel

4.4 Embauche d'une policière permanente

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance du 21 septembre 2021



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Louis-Philippe Marineau

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2021-09-052

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2021-09-053

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 21 septembre 2021 totalisent un montant de 264 603,72 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 273 849,54 \$ pour la période du 18 août au 21 septembre 2021;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2 767,75 \$ pour la période du 18 août au 21 septembre 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;



EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Louis-Philippe Marineau

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 21 septembre 2021 au montant de 264 603,72 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 août au 21 septembre 2021 au montant de 273 849,54 \$;

2021-09-054

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 août au 21 septembre 2021 au montant de 2 767,75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 PROTOCOLE D'ENTENTE SERVICES IDENTIFICATION EN TEMPS RÉEL ET DE GESTION DE L'INFORMATION DE JUSTICE PÉNALE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a obtenu sa certification pour accéder au Système de gestion de l'information de justice pénale (appelé ci-après système GIJP) et au Système d'identification en temps réel (appelé ci-après système ITR);

ATTENDU QUE les SCICTR sont responsables de déterminer la portée et le contenu du Répertoire national des casiers judiciaires de la GRC (appelé ci-après le Répertoire national) constitué de la base de données du système GIJP, de la Banque de données de l'identité judiciaire du CIPC et du Dépôt national d'empreintes digitales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2021-09-055

D'AUTORISER le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec les SCICTR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR PETER SPAGNOLI

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Peter Spagnoli, policier à la section Renseignement criminel;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** unanimement

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Spagnoli, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 POSTE SERGENT DÉTECTIVE AU RENSEIGNEMENT CRIMINEL

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Peter Spagnoli, policier à la section Renseignement criminel;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis quant aux qualifications requises pour occuper ledit poste et aux candidatures admissibles pour un tel remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Louis-Philippe Marineau

DE MODIFIER la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM afin de refléter les nouvelles qualifications requises pour le poste de sergent-détective au renseignement criminel.

DE POURVOIR au poste de sergent-détective au renseignement criminel parmi les candidatures reçues des sergents-détectives exclusivement, selon le processus de nomination prévu à la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

D'AJUSTER la rémunération du sergent-détective au renseignement criminel au niveau des sergents-détectives prévu à la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-09-056

2021-09-057



4.4 EMBAUCHE D'UNE POLICIÈRE PERMANENTE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Peter Spagnoli, policier à la section Renseignement criminel;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** unanimement

2021-09-058

DE PROCEDER à l'embauche de la policière Mariane Fournier, matricule 333, à titre de policière permanente en date du 1^{er} octobre 2021, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

6.1 n/a

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par : Louis-Philippe Marineau

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2021-09-059

QU'à 17h43, la séance soit levée

Monsieur Denis Martin
Maire de de la ville de Deux-Montagnes

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier